



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-351

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-351 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2019-351 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4^e JOUR DE JUILLET 2019

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe**